



JurisMedX

# Responsabilité civile

Articles de lois régissant la responsabilité civile



**Laurence Petoud – Référente juridique**  
CAS Droits des patients & santé publique

[www.jurismedx.ch](http://www.jurismedx.ch)    [contact@jurismedx.ch](mailto:contact@jurismedx.ch)

*"Ce document est protégé par copyright. Son contenu est issu d'un travail original et ne peut être utilisé sans autorisation."*



---

## INTRODUCTION

Bienvenue dans **MedLegalFlow**, la méthode qui transforme l'approche du droit médical en un raisonnement clair et structuré. Avec cette approche, vous apprendrez à manier les règles juridiques avec précision et à appliquer le syllogisme juridique de façon efficace.

Grâce à une logique fluide et stratégique, vous maîtriserez enfin le raisonnement médical et juridique sans vous laisser submerger par la complexité des textes de loi.

### **Découvrez une ressource complète et interactive sur le droit médical et les droits des patients**

Que vous soyez étudiant, professionnel de santé ou simplement curieux d'en savoir plus sur le droit des patients, cette banque de documents vous accompagne à chaque étape de votre apprentissage et de votre perfectionnement.

Accédez à une diversité de formats pédagogiques adaptés à tous les niveaux :

- ✓ **Quizz et QCM** progressifs pour tester vos connaissances
- ✓ **Cas pratiques** avec et sans analyse pour affiner votre raisonnement juridique
- ✓ **Fiches pratiques** claires et synthétiques pour une compréhension rapide
- ✓ **Cartes mentales et flash cards** pour mémoriser efficacement les notions clés
- ✓ **Notes de cours enrichies** tirées d'une préparation approfondie au CAS en droit des patients et de la santé publique

Pensé pour allier théorie et mise en application, cet ensemble vous offre un outil précieux dans votre démarche d'apprentissage et dans votre pratique professionnelle.

- 🔗 Transformez votre approche du droit médical grâce à une méthode structurée, dynamique et interactive !

Ce fichier est bien plus qu'un simple recueil de ressources : c'est une véritable invitation à explorer, à réfléchir, et à se dépasser. Quizz stimulants, cas pratiques captivants, analyses approfondies... Chaque section a été soigneusement conçue pour éveiller votre curiosité et affûter vos compétences.

Que vous soyez ici pour tester vos connaissances, affronter des scénarios réalistes ou plonger au cœur de la réflexion critique, vous êtes au bon endroit.

Préparez-vous à relever des défis intellectuels, à affiner vos raisonnements, et à construire les bases solides de votre maîtrise.

Le but du jeu ? Apprendre, progresser et — pourquoi pas — s'amuser un peu en chemin.

Alors, laissez-vous guider et découvrez tout ce que cette œuvre a à vous offrir.

Bonne exploration, et surtout... bon courage !



Ce document présente un ensemble d'articles de loi et constitutionnels suisses qui régissent la responsabilité médicale, couvrant les aspects civils, pénaux, contractuels et déontologiques.

- **Responsabilité civile et contractuelle du médecin** : La responsabilité civile du médecin est engagée en cas de faute causant un dommage, y compris pour les fautes de ses assistants. Le médecin doit fournir des soins conformes aux règles de l'art et respecter ses engagements contractuels, avec un délai de prescription de trois ans pour toute action en responsabilité.
- **Sanctions pénales liées à la pratique médicale** : Les actes médicaux entraînant la mort par négligence, la mise en danger de la vie d'autrui, la violation du secret médical, l'escroquerie ou la destruction volontaire de dossiers médicaux sont sanctionnés pénalement. Le médecin peut aussi être sanctionné pour non-respect d'une interdiction d'exercer imposée par une autorité.
- **Droits et protections des patients** : La Constitution garantit le droit à la vie, à l'intégrité physique, à l'accès aux soins, ainsi que le respect des directives anticipées du patient. Le médecin est tenu de respecter la confidentialité des données personnelles et les souhaits du patient en matière de traitement.
- **Obligations professionnelles et cadre légal** : Les professionnels de santé doivent maintenir leurs compétences à jour et respecter les normes de sécurité des produits thérapeutiques. La Confédération est responsable d'établir un cadre légal garantissant la santé publique et encadrant les pratiques médicales, notamment en matière de procréation médicalement assistée et de manipulations génétiques.



| Article de loi     | Domaine juridique                        | Application à la responsabilité médicale                                                                       |
|--------------------|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Art. 41 CO</b>  | Responsabilité civile pour acte illicite | Engage la responsabilité civile du médecin en cas de faute entraînant un dommage.                              |
| <b>Art. 52 CO</b>  | Tort moral                               | Permet au patient de réclamer une compensation pour un préjudice moral.                                        |
| <b>Art. 55 CO</b>  | Responsabilité des auxiliaires           | Un médecin peut être tenu responsable des fautes commises par ses assistants sous sa supervision.              |
| <b>Art. 60 CO</b>  | Prescription                             | Délai de prescription de 3 ans pour une action en responsabilité civile.                                       |
| <b>Art. 97 CO</b>  | Inexécution contractuelle                | Définit la responsabilité du médecin en cas de non-respect de ses engagements contractuels.                    |
| <b>Art. 398 CO</b> | Responsabilité contractuelle             | Oblige le médecin à fournir des soins conformes aux règles de l'art et à respecter ses devoirs professionnels. |
| <b>Art. 117 CP</b> | Homicide par négligence                  | Sanctionne un médecin dont la faute entraîne la mort d'un patient.                                             |
| <b>Art. 321 CP</b> | Secret médical                           | Protège la confidentialité des informations médicales et prévoit des sanctions en cas de violation.            |
| <b>Art. 14 CP</b>  | Contrainte légale                        | Peut exonérer le médecin de sa responsabilité s'il agit sous contrainte légale.                                |
| <b>Art. 28 CC</b>  | Protection de la personnalité            | Garantit au patient le droit à l'intégrité physique et permet d'engager la responsabilité en cas d'atteinte.   |
| <b>Art. 370 CC</b> | Directives anticipées                    | Oblige le médecin à respecter les souhaits du patient concernant son traitement médical.                       |
| <b>Art. 40 LPT</b> | Formation continue                       | Oblige les professionnels de santé à maintenir leurs compétences à jour.                                       |
| <b>Art. 26 LRH</b> | Recherche médicale                       | Définit les conditions légales dans lesquelles les recherches sur l'être humain peuvent être menées.           |
| <b>Art. 43 CO</b>  | Indemnisation des dommages               | Permet au juge de fixer le montant des réparations en fonction du préjudice subi.                              |
| <b>Art. 394 CO</b> | Contrat de mandat                        | Définit les obligations du médecin dans le cadre d'un contrat de soins passé avec le patient.                  |
| <b>Art. 56 CO</b>  | Responsabilité pour les actes d'animaux  | Peut s'appliquer aux professionnels de santé utilisant des animaux à des fins thérapeutiques.                  |



| Article de loi       | Domaine juridique                          | Application à la responsabilité médicale                                                                                                        |
|----------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Art. 100 CO</b>   | Clause limitative de responsabilité        | Interdit certaines clauses exonérant un médecin de sa responsabilité en cas de faute grave.                                                     |
| <b>Art. 129 CP</b>   | Mise en danger de la vie d'autrui          | Sanctionne un acte médical qui met en péril la vie d'un patient de manière injustifiée.                                                         |
| <b>Art. 144 CP</b>   | Dommmages à la propriété                   | Peut s'appliquer si un médecin détruit volontairement des dossiers médicaux.                                                                    |
| <b>Art. 146 CP</b>   | Escroquerie                                | Un médecin peut être poursuivi s'il facture des actes inexistantes ou faussement déclarés.                                                      |
| <b>Art. 292 CP</b>   | Inobservation d'une décision de l'autorité | Sanctionne un médecin ne respectant pas une interdiction d'exercer décidée par une autorité judiciaire.                                         |
| <b>Art. 3 LPT</b>    | Sécurité des produits thérapeutiques       | Assure que les médicaments et traitements prescrits par les médecins respectent les normes de sécurité.                                         |
| <b>Art. 35 LPT</b>   | Responsabilité des professionnels de santé | Définit les obligations des médecins concernant l'utilisation des produits thérapeutiques.                                                      |
| <b>Art. 118 Cst.</b> | Protection de la santé                     | Inscrit dans la Constitution suisse le principe selon lequel la Confédération doit garantir un cadre légal protégeant la santé publique.        |
| <b>Art. 11 LAMal</b> | Prestations médicales couvertes            | Détermine les soins qui doivent être remboursés par l'assurance maladie, et engage la responsabilité du médecin en cas de mauvaise facturation. |
| <b>Art. 25 LAMal</b> | Droit au traitement                        | Garantit l'accès aux soins et régule les obligations des médecins envers leurs patients.                                                        |
| <b>Art. 54 LPD</b>   | Protection des données personnelles        | Oblige les médecins à garantir la confidentialité des dossiers médicaux numériques et papier.                                                   |



---

## Conclusion

La responsabilité civile en matière médicale constitue un pilier essentiel de la protection des patients et de la régulation de la pratique médicale.

À travers l'ensemble des articles de loi présentés, il apparaît clairement que le législateur suisse a mis en place un cadre juridique complet, visant à garantir la sécurité, la transparence et le respect des droits fondamentaux des patients.

Ce dispositif impose aux professionnels de santé des obligations strictes, tant sur le plan civil que pénal, tout en assurant aux patients des voies de recours en cas de préjudice.

La maîtrise de ces règles est indispensable pour tout acteur du secteur médical, qu'il s'agisse de prévenir les risques, d'assurer une prise en charge conforme à l'éthique et à la loi, ou de défendre ses droits en cas de litige.

En s'appuyant sur une approche structurée et pédagogique, ce document vise à faciliter la compréhension et l'application concrète de ces principes, afin de promouvoir une pratique médicale responsable et respectueuse des droits de chacun.

👉 Ce n'est qu'un extrait de la ruche JurisMedX.

Retrouvez les **fiches complètes, cas pratiques et flashcards diaboliquement réalistes** sur

👉 [www.jurismedx.ch](http://www.jurismedx.ch)

*Parce que comprendre le droit, c'est déjà commencer à s'en protéger.*